



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPET INTERNE -
Concours d'accès à l'échelle de rémunération **(CAER)**

Section : ARTS APPLIQUÉS

Options : Design & Métiers d'art
*(Seule l'option design était ouverte à cette session uniquement
ouverte au privé sous contrat)*

Session 2017

Rapport de jury présenté par : Gisèle COUPERT
IA IPR design & métiers d'art
Présidente du jury



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

SOMMAIRE

Présentation générale page 3

Épreuve d'admissibilité 2017

Réglementation, observations, constats et conseils du jury page de 5 à 11

Épreuve d'admission 2017

Réglementation, observations, constats et conseils du jury page 12 à 16

Bilan de la session et statistiques page 17 à 18

Les rapports des concours, les sujets d'admissibilité et d'admission sont en ligne sur le site national design et arts appliqués : <http://www.designetartsappliqués.fr>

Ainsi que sur le site : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Pour ce concours interne session 2017 seule l'option design était ouverte uniquement à l'enseignement privé sous contrat avec 4 postes.

L'effectif des candidats pour le privé sous contrats est de 42 inscrits. Seulement 22 dossiers de RAEP ont été reçus et proposés à la lecture du jury, là encore le peu de poste offert explique sans doute ce différentiel. Sur ces 22 candidats du privé sous contrat qui ont proposé un dossier de RAEP examiné et noté 10 ont été retenus pour l'épreuve d'admission.

Rappelons que ce dossier est noté sur 20 points.

L'ensemble des dossiers examinés à cette session reflétait un niveau très correct, visiblement les candidats ont lu avec attention le rapport de la session précédente.

Les 22 dossiers de l'enseignement privé sous contrat atteignent une moyenne de 09,33/20.

Les 10 candidats du privé sous contrat obtiennent une moyenne de 12,80/20 au RAEP.

- Les 4 candidats admis obtiennent une moyenne de 12.13 à l'épreuve d'admission et une moyenne générale de 12.75.

Les académies qui affichent des lauréats à cette session 2017 pour le CAER sont : Aix-Marseille – Bordeaux et Clermont –Ferrand.

Les jurys ont lu, étudié et évalué avec une très grande rigueur les dossiers de RAEP, en observant scrupuleusement les critères énoncés dans la réglementation de l'épreuve.

Il faut rappeler aux candidats que ce dossier est noté sur 20. Il doit répondre impérativement aux critères énoncés et respecter scrupuleusement les consignes qui imposent le cadre réglementaire de présentation (nombre de pages – polices de caractère - corps de lettre – annexe etc...

Je ne saurais que trop inciter les futurs candidats à lire attentivement la description des épreuves de ce concours.

Celui-ci a pour but d'évaluer la projection professionnelle d'enseignants titulaires (PLP arts appliqués) et contractuels. Ce concours doit être préparé avec un travail sérieux, comme tout concours d'ailleurs. J'incite les futurs candidats à se distancer de leur pratique quotidienne en adoptant une posture critique, d'être au fait des réformes institutionnelles et de connaître parfaitement les programmes et référentiels des différentes formations pour correspondre aux exigences scientifique et technologique de la discipline et du métier d'enseignant.

Je leur conseille aussi de s'intéresser aux programmes portant sur le collège pour mieux appréhender l'élève qui arrive en seconde dans l'objectif de suivre une filière arts appliqués. À propos de la seconde d'ailleurs, je ne cible pas ici uniquement la seconde à enseignements d'explorations "création et culture design" mais aussi toutes les secondes de la voie technologique au regard desquelles les élèves peuvent entrer en première de BAC STD2A.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Les quatre lauréats de cette session 2017 de l'enseignement privé sous contrat, peuvent être félicités pour l'ensemble de leurs résultats de qualité. Ces derniers ont su se préparer avec sérieux et efficacité, conscients de leurs missions d'enseignement. Les meilleures prestations relevées par le jury témoignent de la compétence disciplinaire, de la qualité de la réflexion pédagogique, d'une ouverture d'esprit au regard de différents domaines (artistique - scientifique – littéraire- technique), de l'intérêt porté à la filière technologique et à ce qu'elle sous-tend et enfin de la générosité de l'engagement des candidats.

Les membres du jury s'attachent pour chaque session à définir concrètement les exigences attendues, à détailler les réussites et les fragilités, à ouvrir à des pistes de réflexion.

Je les remercie pour la qualité de leurs échanges et de leurs réflexions à la suite des épreuves et le travail scrupuleux qu'ils fournissent pour que ce rapport soit avant tout un réel outil de préparation sur lequel les candidats doivent s'appuyer.

Cela leur permet de mieux percevoir les attendus du concours et de les encourager à construire une préparation efficace, enrichissante et fertile pour une pratique motivée de l'enseignement du design et des métiers d'art.

Je remercie l'équipe de direction de l'école Boule pour son accueil, Monsieur Frédéric Poussin Chef de travaux et les personnels techniques qui ont accueilli pour cette session 2017 les membres de jury et les candidats dans des conditions optimales permettant ainsi un travail serein pour chacun.

Mes remerciements s'adressent aussi très sincèrement aux deux vice-présidentes Mesdames Muriel Janvier et Isabelle Basquin ainsi qu'aux rapporteurs d'épreuve pour leur attachement à produire des écrits efficaces, reflets de fines observations pendant le déroulé de ce concours.

Gisèle COUPERT
IA IPR Design & Métiers d'Art
Présidente du concours

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Descriptif des épreuves du Capet interne et du concours d'accès à l'échelle de rémunération (CAER) correspondant section arts appliqués option design et option métiers d'arts.

Les candidats ont le choix entre deux options : l'option design, l'option métiers d'art. Ce choix est formulé au moment de l'inscription.

Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Étude et notation par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.
(Coefficient 1.)

Réglementation de l'épreuve :

Le dossier de Raep comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- *la pertinence du choix de l'activité décrite,*
- *la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,*
- *la structuration du propos,*
- *la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,*
- *la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés,*
- *la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.*

- **Présentation du dossier :**

Le jury a apprécié le respect des recommandations rédactionnelles :

emploi de la police de caractère « arial », corps 11, texte pleine page...

À ce titre, il semble que les rapports de session précédente aient été pris en compte.

Toutefois certains dossiers manquent encore de structure et de singularité.

En effet, les membres du jury invitent les candidats à s'approprier davantage les contraintes du format imposé en structurant davantage leur propos et en bannissant la forme d'un texte écrit « au kilomètre », à l'un interlignage simple et difficilement lisible qui pénalise le candidat.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle peut prendre la forme d'un document « éditorial » qui garantit une meilleure lisibilité du texte.

Ainsi, le fait de prendre en compte la communication visuelle (contenu hiérarchisé, respirations dans le texte courant, foliotage, etc.) peut induire un confort de lecture attendu dans cette épreuve.

De plus, une reliure, si simple soit-elle, permet une manipulation plus commode qu'une agrafe.

La prise en compte du format des images dans la hiérarchisation du contenu doit aussi permettre une meilleure lisibilité. Un commentaire (légendes, annotations) permet de contextualiser l'iconographie.

Une impression de qualité, tant pour les textes que pour les visuels, est appréciée.

- **Maîtrise de la langue :**

Sauf exception remarquée, dans l'ensemble l'expression grammaticale et orthographique manque de rigueur.

Par ailleurs, les membres du jury s'étonnent du peu de précision quant au vocabulaire spécifique de la discipline, ainsi que de l'emploi de termes dont la signification n'apparaît pas pleinement maîtrisée.

Par exemple, certains candidats confondent artistes et designers.

Nous rappelons que l'emploi d'un champ lexical maîtrisé garantit l'édification d'une relation pédagogique-élève stable et avisée.

- **Sur le fond et le contenu :**

Le dossier permet d'entrevoir la posture d'un professeur. C'est sur cet aspect essentiel que le candidat doit se concentrer. Il doit être construit dans une perspective double :

- rendre compte d'une situation d'enseignement et en proposer une analyse par un retour réflexif. (*Il convient donc de ne pas s'en tenir au simple récit de sa relation avec les élèves mais bien d'argumenter sur les dispositifs envisagés*)
- faire la démonstration de la nécessité des dispositifs pédagogiques engagés, voire s'interroger et douter en vue de leur amélioration sincère.

La présentation du parcours de formation et du parcours professionnel :

Cette présentation est trop souvent rédigée sur le mode du récit plus ou moins autobiographique. Dans cette partie du dossier (qui ne doit pas dépasser deux pages), les candidats doivent fournir, sous une forme claire et aérée, tous les éléments pertinents permettant l'évaluation de leur parcours de formation et l'appréciation de leur expérience professionnelle.

Le jury n'attend pas un « récit de vie » mais davantage un compte rendu pertinent des éléments d'un parcours ayant trait à la formation ou à l'expérience professionnelle en lien avec le design, les métiers d'art et donc les arts appliqués en général et, de surcroît, avec l'enseignement.

La présentation de la séquence pédagogique :

Cette partie constitue le cœur du dossier. Elle permet aux candidats de montrer au jury qu'ils ont bien conscience de la spécificité de l'enseignement des arts appliqués en section technologique et de ses exigences pédagogiques et didactiques.

La séquence proposée doit être transposée dans la formation STD2A :

Le jury note un propos structuré et cohérent soutenu par une bonne connaissance théorique des référentiels. Toutefois, il subsiste souvent un décalage quant aux savoirs pratiques liés aux attentes du bac technologique STD2A.

En effet, beaucoup de dossiers ne témoignent pas d'une capacité à se projeter sur un niveau de classe de seconde option CCD, de cycle première et terminale STD2A.

Par exemple, les dossiers analysant une séquence destinée à des élèves de Bac Professionnel ne sauraient répondre avec efficacité aux enjeux du concours s'ils ne font pas état d'une projection dans la filière technologique.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

De la même façon, il est attendu de la part des candidats présentant une séquence à destination d'étudiants du supérieur, une connaissance juste et précise des formations du socle initial en Design et Métiers d'Arts.

Le candidat doit donc démontrer qu'il est capable d'envisager son dispositif dans un cadre spécifique favorisant le travail en équipe, l'échange et la construction dynamique du projet de l'élève.

Contextualisation de la séquence présentée :

Les dossiers montrent parfois un manque de contextualisation de l'activité décrite qui pourrait se résoudre par :

- une meilleure inscription dans le projet pédagogique de l'équipe,
- une intégration au cœur du projet d'établissement,
- une prise en compte de l'interdisciplinarité de la séquence proposée,
- le fait de privilégier dans la stratégie didactique la part d'appropriation créative de l'élève,
- des objectifs pédagogiques explicitement corrélés aux champs du Design et des Métiers d'Arts.

Les objectifs pédagogiques :

Le jury engage le candidat à détailler les objectifs généraux et spécifiques de manière claire et à privilégier des objectifs modestes mais atteignables.

La progression pédagogique et l'articulation des étapes n'en seront que mieux ciblées et analysées.

Citer le référentiel témoigne d'une connaissance certaine de la filière STD2A.

Questionner la future discipline enseignée :

Le jury tient à souligner que les thèmes abordés par les candidats sont souvent fertiles et porteurs. Néanmoins, nombreux sont les dossiers où ceux-ci ne sont pas suffisamment analysés et questionnés. La problématique liée au sujet choisi doit induire et fonder les différentes étapes de la séquence. C'est elle qui sous-tend leur nécessité et rend inaliénable leur articulation.

Questionner une pratique pédagogique :

La réflexion sur la pratique doit permettre au candidat de témoigner d'un esprit critique constructif en révélant ses qualités d'ouverture et sa mobilité d'esprit.

Il est en effet attendu :

- D'une part, une présentation de séquence méthodique, articulée et argumentée.
- D'autre part, une posture analytique et réflexive sur cette même séquence de manière rétroactive.

Il s'agit non pas de « raconter » de façon linéaire une situation, mais plutôt de décrypter, d'évaluer et de remettre en question sa séquence dans le but de l'améliorer.

À cet égard, l'évaluation du dispositif ne doit pas simplement passer par le contentement rapporté d'une séquence qui s'est bien déroulée, ni par le fait que les élèves aient été satisfaits du cours.

Le jury attend que la constitution de ce dossier soit l'occasion pour le candidat d'analyser en conscience sa pratique en prenant de la distance, de réfléchir à la dimension pédagogique de sa leçon et aux moyens spécifiques mis en œuvre afin d'atteindre un objectif déterminé.

Les dispositifs pédagogiques :

Les membres du jury constatent des intentions pertinentes d'expliquer les dispositifs pédagogiques. Toutefois, ces derniers pourraient être encore plus détaillés, plus précis.

Il est ainsi à rappeler que ce terme de « dispositifs pédagogiques » n'engage pas une simple explicitation de la mise en place d'une organisation spatiale de la salle de classe, mais bien une présentation de l'ensemble des moyens (techniques, humains, matériels, etc.) mis en œuvre dans un but explicite d'apprentissage : le rôle de l'enseignant et le positionnement d'interaction qu'il entretient avec l'apprenant, les activités proposées donnant du sens à la situation d'apprentissage, les outils méthodologiques permettant à l'élève de conduire l'activité.

Les dispositifs présentés doivent témoigner d'un ancrage du candidat, au cœur d'une réalité concrète et matérielle.

La place de l'élève dans le dispositif pédagogique proposé :

Les candidats sont en général très soucieux des retours des élèves.

Les constats manquent cependant de précision et ne permettent pas d'évaluer l'efficacité des séances mises en œuvre. L'élève doit être plus manifestement au centre des dispositifs didactiques et pédagogiques. Ceux-ci doivent mettre en avant sa part d'appropriation créative. Les candidats font finalement peu état de la présence et de l'action des élèves et surtout de ce qu'ils en retirent.

Si l'enseignant apparaît dans bien des dossiers comme celui qui organise et transmet, l'élève est quant à lui trop souvent oublié par les candidats.

Que reçoit-il, qu'acquiert-il comme méthodes, capacités techniques, ou notions ?

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Une des étapes clef de la séquence est bien la stratégie d'évaluation des acquis de l'apprenant. La remise en question et remédiation des outils et méthodes didactiques mis en place découle nécessairement des compétences sous-tendues par le référentiel. De cette seule manière, le candidat en évitera un usage artificiel.

- **Annexes :**

Le jury constate que les annexes ne sont pas toujours intelligibles et probantes.

Il s'agit moins de montrer un travail finalisé d'élève (*qui ne renseigne pas sur la pratique pédagogique de l'enseignant*), que de témoigner des dispositifs et de la construction de l'évaluation mis en place par le professeur. Ainsi, la démonstration visuelle des étapes intermédiaires manque alors que ce sont elles qui permettent de justifier les différentes évaluations.

La présence de fiches d'évaluation commentées et articulées constitue un argument efficace de la démonstration.

Par ailleurs, si la présence de productions d'élèves est nécessaire, leur insertion dans les annexes, révèle parfois un manque de distance critique de la part des candidats quant au niveau d'exigence requis en STD2A.

Le jury incite donc vivement les candidats qui postulent au concours, à s'immerger dans les classes du cycle concerné pour aiguïser leur capacité de discernement quant au niveau attendu.

Attentes du jury :

Il s'agit avant tout de faire la démonstration de compétences pédagogiques transversales :

Démontrer l'intérêt des pratiques pédagogiques choisies, des supports et des dispositifs utilisés.

- *Témoigner d'un recul critique pédagogique sur la séquence mise en œuvre : s'interroger sur les moyens mis en place, les dispositifs, les outils, les objectifs au regard des compétences visées par les différents pôles de la discipline.*
- *Mettre en œuvre et expliciter une stratégie d'évaluation des élèves (formative et sommative).*
- *Justifier l'adéquation entre les contenus enseignés et les objectifs d'apprentissage affichés.*
- *Positionner l'élève au centre du dispositif pédagogique et faire une démonstration propre à la filière dans laquelle le candidat se projette.*

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

- *Formuler une problématique de séquence liée à des enjeux contemporains de design et métiers d'art.*
- *Être capable de poser des objectifs précis, réalistes et conformes au référentiel de seconde option CCD et de cycle bac STD2A.*
- *Adopter une attitude mobile, transversale et fédératrice (explorer les divers pôles de la section, travailler avec ses pairs au delà de la discipline).*
- *Être en mesure d'explicitier des choix opérés dans la mise en œuvre du programme. (Choisir avec pertinence les annexes, et les articuler clairement avec le propos).*

Pour conclure :

Le jury constate que plusieurs dossiers ne présentent pas de bilan final circonstancié.

Un échec lors de la première phase de ce concours ne relève pas d'une défaillance d'enseignement du candidat devant les élèves, mais plutôt d'une difficulté à présenter adroitement ce dossier de RAEP, à remettre en question et en perspective sa pratique.

Enfin, les jurys ne sauraient trop redire combien il est indispensable d'avoir une lecture attentive des rapports de jury des épreuves précédentes.

Prendre en bonne considération les conseils et préconisations toujours promulgués pour les candidats futurs avec bienveillance, délivre de nombreuses clés pour accéder au métier susvisé.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

ÉPREUVE D'ADMISSION

Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat.

Durée des travaux pratiques : 4 heures Durée de la préparation de l'exposé : 1 heure Durée de l'exposé : 30 minutes Durée de l'entretien : 30 minutes Coefficient 2.

Réglementation de l'épreuve :

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques sur un problème de conception et de réalisation en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury. La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée ou des classes post-baccalauréat du lycée dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Les candidats ont su manifester un réel engagement et une préparation sérieuse au concours.

Une cohérence entre le dossier et l'oral témoigne de la sincérité des candidats mais aussi, pour la majorité, de leur envie de transmettre la culture des arts appliqués alliée à une réelle capacité d'investigation, de questionnement et de distance critique dans leur pratique.

Les points suivants pourront donner les pistes d'une remédiation pour les candidats lors de prochaine session.

La démonstration orale :

Les qualités d'une expression claire et tout en utilisant les supports adéquats démontrent déjà pour une large part la capacité du candidat à se projeter dans une situation d'enseignement.

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Ainsi, les membres du jury ont été attentifs :

- aux qualités de transmission du candidat : *logique structurelle de la présentation, écoute, ouverture, enthousiasme,*
- à ses qualités d'élocution : *clarté, maîtrise de ses émotions, organisation du propos, emploi d'une syntaxe et d'un vocabulaire précis, adaptés à la discipline et au niveau d'exigence demandé,*
- à ses qualités d'appropriation et d'utilisation des outils et espaces mis à disposition comme le tableau pour afficher ou dessiner. Un plan du cours peut être transmis au jury.

Les différentes phases de la réflexion sont en général bien comprises par les candidats qui utilisent de manière sérieuse et efficace le temps donné à la préparation.

Toutefois, le passage entre l'analyse du sujet proposé et la problématique pédagogique qui fonde ensuite les objectifs de la séquence développée, apparaît être une difficulté notable.

Voici donc les repères principaux de la démarche attendue :

La lecture, l'analyse et l'appropriation des documents :

- lire très attentivement les termes du sujet (Intitulé – Structure de la séquence induite – Critères d'évaluation),
- analyser de manière approfondie le corpus de documents ressources afin d'en dégager les principes, les processus, les usages, les connotations, les questions utiles à l'élaboration de la problématique,
- opérer des rapprochements sémantiques entre les documents proposés, verbaliser des concepts, étayer ce questionnement de références personnelles précises,
- formuler une synthèse dégageant de cette analyse croisée une problématique porteuse pour l'élaboration d'une séquence pédagogique.

L'articulation de l'analyse des documents avec les intentions pédagogiques :

Sans oublier le thème et l'objectif associé aux documents, les intentions pédagogiques développées ensuite doivent découler de façon logique et fluide de la problématique issue de l'analyse.

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Ainsi :

- la leçon doit s'appuyer sur les éléments tirés de l'analyse (*notions, concept à questionner*) et les références mobilisées,
- à partir de l'ensemble de l'analyse, des choix sont opérés pour extraire des pistes précises qui vont servir à bâtir la séquence autour d'objectifs identifiés,
- les situations d'enseignement proposées s'inspirent des documents sans les copier.

L'adéquation entre les intentions pédagogiques et le niveau d'enseignement imposé :

- les objectifs pédagogiques, les compétences et les prérequis sont référencés et hiérarchisés de façon logique et mis en corrélation avec l'évaluation de la séance développée,
- ils sont articulés en cohérence avec le dispositif pédagogique proposé,
- la temporalité de la séquence et des séances doit être crédible par rapport au niveau des élèves et à la période de l'année scolaire choisie.

La plupart des candidats ont bien su se positionner face au niveau attendu dans le cycle STD2A même si la gestion du temps reste encore perfectible.

En effet, de nombreux candidats conçoivent des séquences ambitieuses, nécessitant plus de temps que prévu.

C'est pourquoi, nous les invitons à prévoir des séquences mieux rythmées et des séances peut être plus modestes mais favorisant un apprentissage ciblé et efficace.

La prise en compte des pôles transversaux et de l'interdisciplinarité :

- une bonne connaissance des pôles STD 2A est attendue, ainsi que leur pertinente mise en relation au service de la séquence pédagogique ; condition essentielle à une valorisation du travail en équipe,
- la séquence doit être construite en s'appuyant en partie sur les disciplines d'enseignements généraux en cohérence avec le projet pédagogique de l'équipe,
- le diagnostic des prérequis de l'élève est fait pour les remettre en jeu dans la pratique et notamment sur la séance présentée.

Ainsi, les situations présentées qui prennent en compte les multiples acteurs de l'enseignement, les collègues mais aussi les partenaires extérieurs, témoignent de l'ouverture d'esprit attendue et d'une capacité à créer une dynamique de travail solide.

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

La posture et le parti-pris de l'enseignant, le jury encourage les candidats à :

- se positionner par rapport à l'objectif général donné et proposer des axes créatifs en lien avec la problématique soulevée lors de l'analyse du corpus documentaire,
- ancrer explicitement la séquence proposée dans une problématique de design et des métiers d'arts,
- mettre en lumière des transitions et articulations entre les séances proposées,
- mettre l'élève au centre du dispositif (l'élève est acteur dans son apprentissage)
prévoir des dispositifs qui lui permettent d'exercer sa créativité par l'exploration et le questionnement, et de démontrer son appropriation des acquis ainsi que sa capacité à les réinvestir,
- donner du sens aux expérimentations proposées au sein de la séance, les mettre en lien avec la séquence et l'objectif, et ne pas en faire de simples instructions successives que l'élève doit réaliser sans but pédagogique précis. L'ensemble doit être articulé.
- se questionner sur les moyens à mettre en œuvre pour amener l'élève à acquérir les compétences désignées,
- expliquer les dispositifs de façon concrète, (*moyens humains et matériels dans la classe, le lycée et à l'extérieur*), et offrir la possibilité aux membres du jury de se projeter dans la réalité de la séance présentée de la préparation à la transmission puis à l'évaluation.

L'échange avec le jury :

Nous insistons à nouveau sur l'idée d'échange car il s'agit bien d'un moment qui doit privilégier l'argumentation, l'écoute et la communication interactive des intentions pédagogiques.

Ce temps précieux, permet en effet au candidat de montrer ses qualités d'orateur attentif à son auditoire et capable de s'adapter rapidement à des situations diverses. Il doit aussi faire preuve de discernement, tout en s'appuyant sur les apports externes.

Il s'agit donc pour le candidat :

- d'être le plus clair possible à travers un argumentaire structuré qui prend en compte ses interlocuteurs,
- de montrer une mobilité d'esprit et sa capacité au dialogue,

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

- de savoir se repositionner, s'adapter à d'autres situations éventuelles soulevées par le jury,
- d'être capable de faire évoluer la séance, de la réorienter si besoin, face aux interrogations du jury,
- d'être capable de sortir d'une posture pédagogique souvent verrouillée par la répétition d'automatismes didactiques et pédagogiques en évitant l'usage d'un vocabulaire systématique vidé de son sens,
- d'être informé des référentiels et des contenus disciplinaires de la formation STD2A.

Pour conclure, les jurys attestent du potentiel et des aptitudes certaines des candidats présents. La grande majorité respecte le jeu du concours, ses règles et ses attentes, ce qui prouve qu'ils ont lu attentivement les rapports de jury.

Néanmoins, les membres du jury continuent d'inciter les futurs candidats à s'immerger concrètement dans les cours dispensés par leurs collègues enseignants d'option Création et Culture Design et de cycle STD 2A pour mieux comprendre les éléments théoriques du référentiel. Cela constitue en effet la meilleure des bases de toute préparation au concours qui destine à enseigner dans ces classes.

Bilan de la session 2017

Résultats (notes et moyennes)

Nombre de postes au CAER CAPET Privé arts appliqués option design : **4**

- **Admissibilité.**

Nombre de candidats inscrits au CAER option design : 41

Nombre de candidats ayant présenté l'épreuve d'admissibilité : **22**

Nombre de candidats admissibles : **10**

1
17/19

Les notes globales sur 20 à l'issue de l'épreuve d'admissibilité :

Sont concernés 22 candidats du privé option design, les notes vont de :

- **04 à 16**
- Moyenne des 22 présents à l'épreuve d'admissibilité : **09.33**
- Moyenne des 10 candidats déclarés admissibles à l'épreuve d'admission : **12.8**

- **Admission.** Pour les 10 candidats admissibles à la leçon, les notes vont de :

- 04 à 14.

>=04 et <05	>=09 et <10	>=10 et <11	>=11 et < 12	>=13 et <14
0	0	0	2	2

Sur les 10 candidats admissibles, 8 candidats étaient présents à l'épreuve de leçon et obtiennent une moyenne de : **10.38**. Les notes vont de **07.50 à 18.00**.

les 8 candidats admis obtiennent la moyenne de **12.13**

Les 8 candidats obtiennent la moyenne générale (admissibilité + admission) de **12.25**.

Les 4 candidats reçus sur liste principale obtiennent une moyenne à la leçon de : **12.13**

La moyenne générale (admissibilité + admission) des 4 candidats admis est de : **12.75**

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

STATISTIQUES de l'ADMISSION

CAER / CAPET INTERNE

Répartition par profession des admis : 1 maitre contractuel échelle maitre auxiliaire
3 maitres délégués

Titres et diplômes des admis : 1 master
1 diplôme de grande école (Bac+5)
1 M1 ou équivalent
1 diplôme post-secondaire 4 ans

Les académies des lauréats : AIX-MARSEILLE = 1 – BORDEAUX = 2 – CLERMONT-FERRAND = 1

Date de naissance des admis : 1970 – 1973 – 1983

Répartition par Sexe : sur 7 femmes admissibles 4 sont lauréates,
sur 3 hommes admissibles aucun n'est admis.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury
